

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle municipale Le Lido de Lezoux, après convocations légales en date du 10 décembre 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Anne-Marie OLIVON
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mr Gilles MARQUET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Eliane GRANET
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Thierry TISSERAND
M. Gilles BERGAMI	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Daniel PEYNON	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Patricia LACHAMP
Mme Marie-France MARMY	Mr Florent MONEYRON
Mr Christian BOURNAT	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Catherine MORAND	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Michelle CIERGE
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme HUGUET Josiane donne pouvoir à Mme GRANOUILLET Danielle
- Mme FORESTIER Annick donne pouvoir à Mr PEYNON Daniel
- Mr FERRIER Romain donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France

Absents : M. FRASIAK, Mme VIAL, M. DUPOUE

VOTE : En exercice : 35 Présents : 27 Représentés : 5 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : finances – budget principal – décision modificative n°2024/01

**FINANCES – BUDGET PRINCIPAL –
DECISION MODIFICATIVE N°2024/01**

Madame la Présidente expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits au budget principal 2024.

Par conséquent, il convient de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Des ajustements sont nécessaires concernant les amortissements de biens et les amortissements de subventions. En effet suite au passage à la M57, l'amortissement au prorata temporis doit être appliqué. Il convient ainsi d'augmenter le chapitre d'ordre des amortissements des biens de 18 000€ et de 6 000€ celui des amortissements des subventions.

Des apurements doivent être appliqués au niveau de certaines immobilisations suite à la synthèse de la qualité comptable présentée par le SGC de Thiers.

Enfin, les provisions pour créances irrécouvrables doivent être augmentées, en effet un nouveau risque a été identifié par rapport à une créance. Il convient donc d'augmenter le chapitre 68 de 7 770€.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM N°01/2024

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777-01 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	6 000.00 €
D-65888-01 : Autres charges diverses de gestion	7 770.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	7 770.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6817-01 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0.00 €	7 770.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et	0.00 €	7 770.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	19 770.00 €	25 770.00 €	0.00 €	6 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €
D-13911-01 : Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13913-01 : Subv. inv. actifs amort. - Départements	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2802-01 : Amort. frais études, élabor., modif et révis. doc d'urbanisme	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
R-28041582-01 : Amort. subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
R-280422-01 : Amort. subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
R-2805-01 : Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences, ..	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
R-281351-01 : Amort. install générales.. des constructions - Bâtiments publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100.00 €
R-28152-01 : Amort. installations de voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
R-28158-01 : Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
R-281828-01 : Amort. autres matériels de transport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
R-281838-01 : Amort. autre matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
R-281848-01 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
R-28185-01 : Amort. matériel de téléphonie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100.00 €
R-28188-01 : Amort. autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 800.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	18 000.00 €
D-20422-01 : Subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations	0.00 €	7 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-130-313 : AGGRANDISSEMENT MDA	0.00 €	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-60 : Constructions (en cours)	0.00 €	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT				
Total Général	23 600.00 €	23 600.00 €	23 600.00 €	29 600.00 €

AR Prefecture

063-246301097-20241217-20241217_04-DE
Reçu le 19/12/2024

CCEDA
CC 17.12.2024
(04)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 19 décembre 2024
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente